

Extrait du CDURABLE.info l'essentiel du développement durable

<http://cdurable.info/Pollution-de-l-air-interieur-inquietante-enquete-UFC-Que-Choisir,2793.html>

QUE CHOISIR n° 484 - septembre 2010

Pollution de l'air intérieur : une inquiétante enquête de l'UFC-Que Choisir

- Consommer responsable -



Date de mise en ligne : lundi 30 août 2010

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous

droits réservés

L'UFC-Que Choisir a publié la semaine dernière une enquête exclusive sur la pollution de l'air intérieur des lieux de vie de personnalités politiques, réalisée avec le concours de Chantal JOUANNO et de 35 députés et sénateurs. Alors que, comme pour tous les Français, la quasi-totalité des personnalités sondées est exposée à un air contaminé, l'UFC-Que Choisir leur demande l'adoption d'une Loi pour protéger les consommateurs.

Sur les 36 analyses effectuées, 29 révèlent une qualité de l'air mauvaise (dont 9 très mauvaise), 7 moyenne, mais aucune ne peut prétendre à la mention « bonne » ! En effet, dans la totalité des prélèvements, a été détectée la présence de benzène, substance cancérigène et de formaldéhyde, classé polluant prioritaire par l'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur. Bref, aucun des participants ne respire un air sain !

Pour le formaldéhyde, 78 % des analyses dépassent la valeur maximale recommandée . Par exemple, l'échantillon du Député Jean MALLOT dépasse plus de 4 fois cette valeur ! Quant au benzène, si les députés André FLAJOLET et Jérôme LAMBERT obtiennent ex-æquo la contamination la plus faible en conformité avec les recommandations, on relève en revanche dans l'échantillon du Député Georges COLOMBIER la teneur la plus élevée, équivalant à quatre fois la valeur repère fixée par la réglementation ! Le député UMP de l'Isère, s'est dit surpris par ces résultats alors qu'il habite *"en pleine campagne"*. Il veut maintenant comprendre : *"Mes fenêtres sont tout le temps ouvertes, alors peut-être que cette pollution vient de l'extérieur, de l'aéroport Lyon-Saint-Exupéry qui n'est pas loin"*. Yves Cochet analyse l'excès de formaldéhyde dans son appartement : *"Ce ne peut pas être les produits d'entretien, car chez nous tout est bio. Ça doit donc provenir des meubles type Ikea, récents, qui contiennent des colles. L'appartement est récent et correctement ventilé. J'ai l'intention de les changer"*.

Chantal Jouanno n'a pas souhaité s'exprimer sur la pollution intérieure de sa maison et a seulement promis une meilleure surveillance de ces polluants dans un communiqué que vous pouvez consulter [en cliquant ici](#).

Loin de vouloir stigmatiser le cas particulier des politiques, l'UFC-Que Choisir entend provoquer une prise de conscience sur ce problème généralisé de santé publique. En effet, si les comportements individuels (manque d'aération des logements, tabagie ...) peuvent, pour partie, contribuer à des forts niveaux d'exposition, ce sont avant tout les produits de consommation qui sont à l'origine de ce cocktail chimique dont la dangerosité est encore accrue par le confinement des lieux où nous passons 85 % de notre vie.

Neuf ans après la première enquête sur la pollution dans les logements réalisée par UFC, les tests comparatifs continuent à détecter des émanations toxiques sur des produits aussi anodins que les meubles, les nettoyeurs ménagers, les revêtements de sols ou les désodorisants. Pire, sur la centaine de milliers de substances chimiques utilisées par les fabricants, seule une part infime a été étudiée pour en connaître la dangerosité.

Face à un tel fléau sanitaire, une information claire du consommateur est primordiale. Obtenu de haute lutte lors du Grenelle de l'Environnement, un étiquetage devait permettre aux consommateurs d'identifier les produits les moins polluants. Or, sous la pression des lobbies, l'échelle de notation en cours d'élaboration est devenue particulièrement laxiste. Ainsi, les deux meubles pour enfants les plus mal notés dans le Que Choisir de ce mois qui déconseille leur achat, obtiendraient malgré tout des appréciations sans rapport avec leur dangerosité (une appréciation bonne et une moyenne), selon la version actuelle du projet de réglementation !

Sur la base de ce constat sans appel, l'UFC-Que Choisir demande aux législateurs, particulièrement à ceux ayant participé à cette enquête, d'agir en adoptant une grande Loi de lutte contre la pollution de l'air intérieur, imposant

notamment :

- ▶ Des études toxicologiques pour déterminer la dangerosité de toutes les substances non étudiées à ce jour ;
 - ▶ Une vérification par des laboratoires indépendants du niveau d'émanation pour tous les produits de consommation susceptibles de dégager des substances nocives ;
 - ▶ L'interdiction de commercialiser les produits lorsque les émanations dépassent les seuils recommandés ;
 - ▶ Un durcissement du barème d'étiquetage pour permettre aux consommateurs d'identifier les produits les moins polluants ;
 - ▶ Une incitation financière aux particuliers pour l'installation de dispositifs d'aération efficaces dans les logements.
- ▶ Vous pourrez lire l'intégralité de cette enquête dans le numéro de septembre 2010 de QUE CHOISIR.